

FICHE STAGIAIRE

A REMPLIR PAR LE STAGIAIRE

Nom/Prénom :
Adresse étudiante :
E-mail :
Tél. fixe/Fax :
Tél. portable :

Adresse et contact de l'entreprise :	Tuteur universitaire du stage :
Durée du stage (en mois ou semaines) :	Date du stage : du __ / __ / 20__ au __ / __ / 20__

Avez-vous déjà participé à l'un de nos séminaires ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, veuillez préciser :

A REMPLIR PAR L'INTERNATIONAL OFFICE

Certificat de scolarité	<input type="checkbox"/> Semestre d'été 20__ <input type="checkbox"/> Semestre d'hiver 20__ / 20__
Attestations	<input type="checkbox"/> Copie de la carte d'ass. Maladie européenne <input type="checkbox"/> Copie de l'assurance responsabilité civile <input type="checkbox"/> Copie de l'assurance accidents
Signatures	<input type="checkbox"/> Signé par stagiaire <input type="checkbox"/> Signé par entreprise <input type="checkbox"/> Signé par l'International Office <input type="checkbox"/> Envoyé à la stagiaire



CHECKLIST

Rappel des étapes à suivre pour obtenir une convention de stage :

- se procurer la convention de stage auprès du bureau des stages, ou la télécharger sur notre site internet et la copier en 3 exemplaires
- remplir et signer les trois exemplaires (signatures originales) après avoir défini avec votre responsable de cursus les objectifs pédagogiques et avec votre maître de stage, des moyens mis en œuvre pour atteindre lesdits objectifs.
- faire signer les trois exemplaires de la convention de stage par l'entreprise d'accueil (signatures originales sur les trois exemplaires)
- remplir le formulaire « **Fiche stagiaire** »
- **avant de passer au bureau des stages de l'International Office, munissez-vous :**
 - **d'un certificat de scolarité** (« *Immatrikulationsbescheinigung* » de l'Université de la Sarre), valable pendant la durée de votre stage. (Si vous effectuez votre stage par exemple du 1er septembre au 15 octobre, il vous faudra présenter deux certificats de scolarité, celui du semestre d'été et celui du semestre d'hiver)
 - d'une **copie recto verso de votre carte d'assurance maladie (carte européenne d'assurance maladie incluse)**
 - d'une **attestation d'assurance responsabilité civile** valable dans le cadre d'un stage à l'étranger
 - d'une **attestation d'assurance accidents.**
- déposez le **dossier complet** à l'International Office au plus tard **deux semaines avant** le début de votre stage pour obtenir la signature de la convention par l'Université de la Sarre. L'International Office se réserve le droit de refuser tout dossier une fois ce délai dépassé.



Exemplaire à renvoyer à

CONVENTION DE STAGE

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

ARTICLE 1 : Signataires (au minimum trois)

Organisme d'accueil

Nom :
Représenté par : en qualité de :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Nature de l'activité de l'organisme d'accueil :

Stagiaire

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Etablissement d'enseignement supérieur

Nom : Université de la Sarre
représentée par le Professeur Manfred Schmitt
en qualité de Président de l'Université

Adresse : Universität des Saarlandes, Campus, D-66123 Saarbrücken

Visa:

Par délégation représentée par :
Dr. Johannes Abele
Directeur du Bureau International – International Office
Universität des Saarlandes
Campus A44
D-66123 Saarbrücken



ARTICLE 2 : Etudes ou formation suivies

Nature des études ou de la formation :

Durée :

Diplôme préparé ou qualification visée :

Niveau atteint (semestre 1, semestre 2, etc.) :

ARTICLE 3 : Programme du stage

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire.

L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l'établissement d'enseignement, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie.

Le contenu du cadre ci-dessous doit être défini conjointement par les responsables du stagiaire dans l'établissement d'enseignement et dans l'entreprise.

Objectifs pédagogiques du stage :

Progression dans les apprentissages et situations d'activité dans lesquelles sera placé le stagiaire :

Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans l'établissement d'enseignement :

Nom, prénom et qualité du responsable du suivi de stage dans l'entreprise :



ARTICLE 4 : Condition du stage

Durée du stage : Mois/Jours, du au

(elle doit correspondre à celle prévue dans le cadre des études ou de la formation et ne peut en tout état de cause être supérieure à 6 mois)

Lieu(x) où il s'effectue :

(en cas de lieux multiples, préciser chacun d'eux et les dates correspondantes)

Horaires de présence du stagiaire :

(Ils ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine)

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut d'étudiant. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement.

Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre recevoir aucun salaire de l'entreprise. Conformément au code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20 et D124-1 à D124-9, pour tout stage en France et d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, le stagiaire percevra une gratification mensuelle.

Montant de la gratification par l'entreprise: (s'il y a lieu)

ARTICLE 5 : Couverture sociale

Pendant la durée du stage, le stagiaire conserve sa qualité d'étudiant. Le/la stagiaire est assuré(e) contre les risques maladie; pour le risque accident, au minimum au titre de l'assurance complémentaire conclue par le Studentenwerk im Saarland e.V.

ARTICLE 6 : Responsabilité civile

Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

ARTICLE 7 : L'assurance accidents

Le stagiaire doit avoir souscrit une assurance accidents auprès d'un organisme d'assurance de son/sa choix

ARTICLE 8 : Evaluation du stage

A l'issue du stage :

- le stagiaire est tenu de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil.
- le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage.

Fait àle.....

Signature précédée de la mention manuscrite « lue et approuvée »

Organisme d'accueil

Le/la stagiaire

L'Université